



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de maîtres-nageurs-sauveteurs

Question écrite n° 26607

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la pénurie de maîtres-nageurs sauveteurs, actuellement estimée à 5 000 personnes. Plusieurs raisons sont évoquées comme la réduction des effectifs de CRS sur les plages mais également l'accès au diplôme qui nécessite au préalable une formation coûteuse. Dernière difficulté, les conséquences d'une pyramide des âges très défavorable puisque près de 15 000 professionnels formés entre 1975 et 1985 feront valoir bientôt leurs droits à la retraite. La conjugaison de ces trois facteurs renforce ainsi la perpétuation de la pénurie. Une pénurie d'autant plus préoccupante que le nombre de noyés augmente régulièrement. Elle lui demande par conséquent si une réflexion est engagée par son ministère, visant à une refonte du diplôme afin de le rendre plus attractif et moins onéreux.

Texte de la réponse

Le risque d'augmentation des noyades par manque de surveillance des lieux de baignades ou d'enseignement de la natation est un risque majeur de santé publique dont le ministère des sports s'est déjà saisi. Si la baisse du nombre des personnels des compagnies républicaines de sécurité (CRS) ne relève pas du ministère des sports, la question de la baisse globale du nombre de professionnels détenteurs du titre de maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) en exercice est un sujet qui a été abordé dans le cadre de la mise en place par la ministre des sports de réunions portant sur la création d'un plan d'« aisance aquatique et de lutte contre les noyades ». Un comité de pilotage du 26 juin 2019 a proposé pour remédier à la pénurie d'enseignants et de surveillants plusieurs pistes de travail qui sont d'ores et déjà lancées : articuler les fonctions d'enseignement et de surveillance, rénover le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS), accroître le vivier de MNS en créant un groupe technique (GT) chargé de revoir le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialisation activités aquatiques et natation (BPJEPS AAN) afin notamment de faciliter l'entrée en formation des candidats et d'accompagner les parcours de formation des détenteurs du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) vers l'obtention du BPJEPS AAN. Le BPJEPS AAN est l'une des certifications permettant la délivrance du titre de MNS. Les acteurs et professionnels de la filière qui participent à l'élaboration des propositions de réécriture du BPJEPS AAN ont comme objectif partagé d'adapter les contenus et certifications aux plus près des compétences attendues pour l'exercice de la profession. La durée de la formation peut varier en fonction des allègements et dispenses accordés aux candidats afin d'accélérer leurs parcours vers la certification. Il existe de nombreux dispositifs d'aide au financement qui varient également selon la situation personnelle de l'apprenant. D'autres certifications du ministère des sports comme les diplômes d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) et les diplômes d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) de la filière natation le permettent lorsqu'ils sont associés au certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » (CSSMA). La direction des sports a demandé aux directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de favoriser le développement de l'offre de formation dans les métiers de la natation. Les parcours de formation et de certification sont également possibles au sein du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, filière sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) avec la spécialité

natation-activités aquatiques assortie de l'unité d'enseignement « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » (UESSMA). Les efforts conjoints des différents acteurs de la filière des activités aquatiques et de la natation devraient permettre de rendre à nouveau cette filière attractive et de compenser la pyramide des âges défavorable. Le ministère des sports pour sa part continue ses travaux afin de faciliter l'entrée en formation, la certification et la construction des parcours de formation des candidats intéressés par cette filière.

Données clés

Auteur : [Mme Marielle de Sarnez](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26607

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 1017

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5177